

APPEL A PROJETS 2022
Gouvernance universitaire et transformation numérique

ouvert du 3 au 21 octobre 2022

DOCUMENT DE PRESENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires pour le **dépôt d'une candidature** pour bénéficier d'un **appui à la gouvernance universitaire et transformation numérique** d'un établissement membre de l'AUF. D'autres informations concernant l'appel à candidature sont disponibles sur le site de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), à l'adresse : <https://formulaires.auf.org/>

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans le cadre de son axe « Transformation numérique et gouvernance universitaire » l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe Centrale et Orientale lance un appel à projet qui vise à répondre aux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région en matière de gouvernance universitaire et transformation numérique.

Cette action répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de l'Assemblée générale de l'AUF (Bucarest, 2021).

Les projets retenus dans le cadre de cet appel vont concerner des thématiques venant en réponse aux priorités stratégiques de l'AUF et aux besoins exprimés par les universités membres de l'AUF en ECO lors de l'enquête AQE réalisée en 2019 et de la consultation mondiale de la francophonie scientifique effectuée en 2021.

2. OBJECTIFS

Le présent appel a pour vocation d'identifier les besoins des établissements membres en ECO en matière de gouvernance universitaire et transformation numérique et se propose de :

- améliorer et moderniser les pratiques d'assurance qualité en gouvernance au sein des établissements membres de la région ECO ;
- contribuer à la performance de l'enseignement supérieur au niveau de la planification, du pilotage stratégique et de la gestion interne de l'assurance qualité ;
- accompagner les établissements à transformer, développer et/ou adapter leurs systèmes de gestion et d'organisation interne en relation avec la démarche de la transformation numérique ;
- aider les universités engagées ou projetant à s'engager dans une démarche d'articulation de leurs dispositifs de pilotage académique et de transformation numérique ;
- contribuer à la transformation et à l'amélioration des démarches qualité et des politiques administratives des établissements d'enseignement supérieur en matière d'enseignement à distance et/ou hybride ;
- accompagner les universités membres de l'AUF à mettre en place des dispositifs d'enseignement répondant aux besoins réels des enseignants et des étudiants en contexte d'enseignement à distance et/ou hybride.
- aider les universités au partage et/ou à l'échange de bonnes pratiques de la gouvernance universitaire et transformation numérique aux niveaux régional et international ;

3. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les projets en réponse à cet appel doivent être des propositions d'actions (séminaires, formations, colloques, conférences, missions d'expertise ...etc.) s'inscrivant dans les besoins d'accompagnement en matière de planification, pilotage stratégique et gestion interne des universités. Les propositions d'actions à réaliser peuvent également viser la dotation des universités d'outils nécessaires pour promouvoir la qualité de l'expertise et la capacité internationale d'intervention des acteurs francophones de l'assurance qualité, de l'évaluation et de l'accréditation. Seront éligibles aussi les propositions de projets qui ont pour finalité d'accompagner la mise en œuvre d'un enseignement de qualité, attractif et dynamique à l'aide du numérique mais également d'apporter un soutien à l'amélioration de l'adoption de nouvelles méthodes de pédagogie numérique, de gestion des enseignements et de dissémination des connaissances.

Le dossier doit être déposé par un établissement membre de l'AUF en ECO.

Le porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 6 du présent document).

Seront prioritaires les établissements n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien similaire de la part de l'AUF.

4. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité et d'une évaluation visant à confirmer leur adéquation avec les conditions d'attribution des subventions et leur opportunité régionale.

Une priorité sera donnée aux candidatures s'ouvrant à un public cible de plusieurs facultés voire plusieurs universités du même pays ou d'une sous-région.

Les résultats de la sélection seront portés à la connaissance des demandeurs par courriel électronique.

5. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

Lorsqu'une subvention est attribuée, l'AUF proposera pour signature une convention qui indiquera le montant global et sa répartition par types de dépenses.

Les établissements membres de l'AUF, bénéficiaires d'un financement doivent **être à jour du paiement de leur cotisation** au moment de la signature de la convention.

Les activités suivantes sont éligibles pour financement :

- Mise en place des formations et des séminaires ;
- Organisation de colloques et de conférences scientifiques ;
- Frais liés à l'expertise (accompagnement au pilotage académique, mise à jour et ajustement des référentiels et des curricula, adaptation et évaluation des programmes à l'enseignement à distance, élaboration d'outils numériques...etc.)

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent des dépenses non éligibles et exclues. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, de communication, et de transport local (repas de gala, impression, affiches, etc...)

6. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org avant le 21 octobre 2022, délai de rigueur.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que <https://formulaires.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être considéré recevable le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

1. la demande de subvention dûment signée par le plus haut responsable de l'établissement ;
2. le descriptif de l'action à mettre en place (besoins, objectifs, retombées, durée, public visé, nombre de bénéficiaires estimé, programme prévisionnel etc.),
3. budget prévisionnel global (*par poste de dépenses et de recettes*) **Il est nécessaire d'indiquer la contribution financière de l'établissement porteur et des autres partenaires (cofinancement et/ou mise à disposition du logement du formateur et/ou des apprenants extérieurs) ;**
4. budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (*cf. frais éligibles*).

S'agissant d'une subvention, nous attirons votre attention sur le fait que la provision maximale qui sera réservée à la réalisation de vos actions pourra être inférieure au montant estimé dans votre dossier de candidature.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert.

7. CALENDRIER

3 octobre 2022 – Lancement de l'appel à projets

21 octobre 2022 – Clôture de l'appel

31 octobre 2022 – Publication des résultats

Novembre 2022 - mai 2023 – Mise en place des actions